

CHAPITRE PREMIER

COMMENT SE FORMENT LES ÉTATS

Præclare scriptum est a Platone, non solum nobis nati sumus... homines hominum causa esse generalos ut ipsi inter se alii aliis prodesse possent. (Cicer., de Offic. I).

La vérité sociale est à l'opposé de l'utopie démocratique : l'égalité. — DIEU, à l'origine, a établi la société humaine sur l'autorité, la hiérarchie et le devoir de l'union. — La famille est le principe (le la cité : chez les Assyriens, les Égyptiens, les Hébreux, les Grecs et les Romains. — Chez les peuples modernes, — Formation de la France. — Action continue de la famille royale, — Providence spéciale dont elle a joui. — Sanction divine donnée à la loi salique.

La vérité sociale est à l'opposé de l'utopie démocratique.

L'utopie démocratique, c'est l'égalité. La démocratie rêve un état social n'ayant égard qu'aux individus, et à des individus socialement égaux.

Ce n'est pas ce que Dieu a voulu. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à considérer ce qu'il a fait.

Dieu aurait pu créer chaque homme, comme il créa Adam, directement et par lui seul. Ainsi avait-il fait pour les anges. Et cependant là même il ne voulut point l'égalité ! Il fit que chaque ange fût à lui seul une espèce distincte, répondant à une idée particulière, et ces idées réalisées, se graduant dans leur être, comme elles l'étaient dans la pensée divine.

Le genre humain formant une espèce unique, l'égalité y aurait régné si nous avions tous reçu directement l'existence des mains du Créateur. Dieu avait d'autres desseins. Il voulut que nous reçussions la vie les uns des autres, et que par là nous fussions constitués, non dans la

liberté et l'égalité sociales, mais dans la dépendance de nos parents, et dans la hiérarchie qui devait naître de cette dépendance¹.

¹ Chaque ange forme à lui seul une espèce distincte des autres. L'espèce humaine, partie de l'unité, se décompose en personnes et se recompose en familles et en nations par la parenté et l'affinité.

« Une nation est un ensemble d'individus issus de différentes races, mais unis par des liens complexes de la famille, et dont les ancêtres ont historiquement réagi les uns sur les autres, soumis à des sélections communes. Elle comprend les vivants, et des morts plus nombreux, et la postérité jusqu'à la fin des siècles, car la nation, d'une manière nécessaire, prétend à l'éternité et à l'universalité, c'est-à-dire à rester seule et à couvrir le globe entier de sa descendance.

« La nation qui commence à se former comprend des races diverses, en proportion différente, et réparties d'une certaine manière dans la hiérarchie sociale. De ces individus sort peu à peu un groupe plus compact. De génération en génération les lignées se conjuguent, se ramifient et se conjuguent encore à l'infini. La communauté de plasma [(NDE) : *plasma*, du grec *πλάσμα* : formation] s'établit dans toute la masse et il n'est point d'individu qui ne soit un peu parent de tous.

« Depuis quinze siècles, par exemple, que la France existe, c'est-à-dire depuis quarante-cinq générations, le nombre théorique des ancêtres de chaque contemporain est prodigieux, et celui des parents collatéraux inconcevable. Dès la vingtième génération, c'est-à-dire depuis 1200, le nombre des auteurs directs de chaque individu s'élèverait à plus de deux millions, dont la moitié pour cette vingtième génération. Pour la quarante-cinquième on arrive à soixante-dix milliards environ dont la moitié représente les ancêtres au quarante-cinquième degré. Ces chiffres impossibles prouvent la prodigieuse répétition des mêmes personnes dans les diverses lignées du même individu, et la plus prodigieuse quantité de familles dans lesquelles il a pris des aïeux. Et si l'on tient compte des parentés en ligne collatérale, par chacun de ces ancêtres, les chiffres deviennent si nombreux que non seulement ils ne disent plus rien, mais qu'on ne peut les aligner !

« Or, ce feutrage [(NDE) : ne nous étonnons pas du choix de ce terme : du latin *filtrum*, qui a donné fautre puis feutre, il désigne un tissu serré obtenu par agglutination et foulage ; c'est bien le cas d'une nation], ce feutrage, donc, infini des parentés, que l'œuvre des

Dieu créa Adam; puis il tira du corps d'Adam la chair dont il fit le corps d'Ève. Il bénit alors l'homme et la femme et leur dit : « Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre et soumettez-la. »

Dieu créa ainsi la famille ; il en fit une société, et il la constitua sur un tout autre plan que celui de l'égalité sociale : la femme soumise à l'homme et les enfants soumis à leurs parents.

Nous trouvons donc, aux origines mêmes du genre humain, les trois grandes lois sociales : l'autorité, la hiérarchie et l'union ; l'autorité qui appartient aux auteurs¹ de la vie, la hiérarchie qui fait l'homme supérieur à la femme, et des parents les supérieurs de leurs enfants, l'union que doivent conserver entre eux ceux qu'un même sang vivifie.

génération a fait, ne s'est guère étendu dans l'espace en dehors de certaines limites. L'appareillage est très intense entre individus du même pays, moindre hors de la province, et très faible avec les étrangers. Les barrières politiques, de plus en plus élevées jusqu'à la frontière de la nation, ont empêché les liens de s'établir.

« La nation apparaît ainsi comme une immense famille complexe, limitée par des frontières. Les vivants sont solidaires des morts et ceux-ci de l'avenir. Assurément la plupart de ces liens sont infiniment ténus, sans cesse menacés ou brisés par le travail de la réversion, mais si entrecroisés que la trame reste forte, dans l'espace et dans le temps. »

(M. Vacher de Lapouge, *L'Arien*, Son rôle social. Paris, 1899, in-8°, p. 366-367).

¹ (NDE) : Les parents sont nommés procréateurs, comme le rappelle saint Thomas, non pas, cela va de soi, « créateurs » ; seul Dieu crée l'enfant en lui donnant une âme dès le sein maternel. Mgr Delassus emploie très-correctement le mot « auteur » pour désigner celui qui signe (auteur) la procréation. Voyez un peu comme le naturalisme a presque tout embrouillé ! Notre cher Mgr Gaume écrit quelque part : « qu'est-ce que cette science matérialiste qui ne sait définitivement pas ce que c'est que la *matière* »... chose toujours vraie.

Les États sont sortis de cette société première. « La famille, dit Cicéron, est le principe de la cité et en quelque façon la semence de la République. La famille se partage, tout en demeurant unie; les frères, leurs enfants et les enfants de ceux-ci, ne pouvant plus être contenus dans la maison paternelle, en sortent pour aller fonder, comme autant de colonies, des maisons nouvelles. Ils forment des alliances, de là les affinités et l'accroissement de la famille. Peu à peu, les maisons se multiplient, tout grandit, tout se développe et la République prend naissance¹. »

Bodin (XVI^e siècle), dans son ouvrage *Les Six Livres de la République*, consacre, au livre III, le chapitre VII à montrer, « comment l'origine des corps et des communautés est venue de la famille ». Et M. de Savigny, dans son *Traité du Droit romain*, dit aussi : « Les familles forment le germe de l'État. »

Telles sont bien les origines du peuple de Dieu. Au point de départ, Abraham fonde une famille nouvelle ; de cette famille sortent douze tribus et les tribus composent un peuple.

Il en fut de même pour les Gentils.

M. Fustel de Coulanges, dans son livre célèbre : *La Cité antique*, a démontré comment dans l'Hellas, aussi bien que dans l'Italie des Romains, l'État est né du foyer domestique. La *phratrie* des Grecs (société de frères), comme la *Gens* des Romains (sociétés des familles, issues de la même souche), n'étaient qu'une famille plus étendue, réunie sous un même chef qui, à Rome, portait le nota de père, *pater*, à Athènes, le nom d'*Eupatride*, père bon.

¹ *République*, Liv. I, 7.

A l'origine des civilisations assyrienne, égyptienne et autres, on trouve aussi une famille ou quelques familles qui d'abord se développent elles-mêmes et qui voient ensuite d'autres familles venir se grouper autour d'elles pour former la tribu, puis les tribus en s'agglomérant former les nations.

La *phratrie* chez les Grecs, la *gens* chez les Romains, n'étaient pas, comme les mots le font d'ailleurs comprendre, une association de familles ; c'était la famille elle-même réunissant en un faisceau toutes les familles jaillies de son tronc, et ayant atteint, à travers les générations successives, par la force des traditions, un développement qui en faisait un groupe social déjà nombreux. Ce qui n'empêchait pas un certain nombre de familles étrangères de venir se placer sous la protection de ces familles principales, se faire leurs *clientes* et entrer dans la phratrie ou la gens par accession. « On voit par là, dit M. Fustel de Coulanges que la famille des temps les plus anciens, avec sa branche aînée et ses branches cadettes, ses serviteurs et ses clients, pouvait former à la longue une société fort étendue. » Elle était maintenue dans l'unité par l'autorité du chef héréditaire dans la branche aînée.

Aux premiers temps de la civilisation hellénique, quelques familles importantes se partagent le pays et le gouvernement. Leurs chefs portent le nom de rois. Ces rois sont des agriculteurs. Ulysse, roi d'Ithaque, se vante d'être habile à faucher l'herbe, à tracer un sillon dans les champs. Leurs filles vont faire la lessive sur les bords de la mer d'Ionie. Les rapports les plus intimes lient ces chefs à ceux qui les entourent.

C'est d'un nombre indéfini de sociétés de cette nature que la race aryenne paraît avoir été composée pendant une longue suite de siècles.

Nous voyons les groupements sociaux se constituer de même façon aux origines de notre monde moderne.

La famille, en s'étendant, a formé chez nous la Mesnie¹, comme elle avait formé la phratrie chez les Grecs et la gens chez les Romains. « Les parents groupés autour de leur chef, dit M. Flach², forment le noyau d'un compagnonnage étendu, la mesnie. Les textes du moyen âge, *chroniques* et *chansons de geste*, nous montrent la *mesnie*, étendue par le patronat et la clientèle, comme correspondant exactement à la gens des Romains. » Puis, M. Flach montre comment la *mesnie* se développant à son tour produit le fief, famille plus étendue dont le suzerain est encore le père ; si bien, que pour désigner l'ensemble des personnes réunies sous la suzeraineté d'un chef féodal, on rencontre fréquemment dans les textes des XIIe et XIIIe siècles, époque où le régime féodal eut son plein épanouissement, le mot « familia ». « Le baron, dit M. Flach, est avant tout un chef de famille. » Et l'historien cite des textes où le père est assimilé expressément au baron, le fils au vassal.

« Une plus grande étendue fait le haut baron. » Du petit fief sort le grand fief. L'agglomération des grands fiefs formera les royaumes.

C'est ainsi que s'est faite notre France. Le langage en témoigne aussi bien que l'histoire.

L'ensemble des personnes placées sous l'autorité du père de famille est appelé : *familia*. A partir du Xe siècle, l'ensemble des personnes réunies sous l'autorité du seigneur, chef de la mesnie, est appelé : *familia*. L'ensemble des personnes réunies sous l'autorité du baron, chef du fief féodal, est appelé : *familia*. Et nous

¹ *Mesnie, Magnie* : maison, famille, comme on dit encore aujourd'hui la maison de France.

² *Les Origines de l'ancienne France*.

verrons que l'ensemble des familles françaises fut gouverné comme une famille. Le territoire sur lequel s'exerçaient ces diverses autorités, qu'il s'agisse d'un chef de famille, du chef de la mesnie, du baron féodal ou du roi, s'appelle uniformément dans les documents : *patria*, le domaine du père. « La patrie, dit M. Franz Funck-Brentano, ce fut à l'origine le territoire de famille, la terre du père. Le mot s'étendit à la seigneurie et au royaume entier, le roi étant le père du peuple. L'ensemble des territoires sur lesquels s'exerçait l'autorité du roi s'appelait donc « *Patrie* ».

« Une seigneurie, écrit M. Seignobos, est un État en miniature, avec son armée, ses coutumes, son ban qui est l'ordonnance du seigneur, son tribunal. La France a été plus qu'un autre pays, surtout au Xe siècle, partagée en souverainetés de ce genre. Le compte n'en a pas été fait : il atteindrait certainement une dizaine de mille. »

En 989, un de ces barons féodaux, celui qui incarnait, de la manière la plus complète et la plus puissante, les caractères qui marquaient chacun d'eux, fut porté, — sous l'impulsion même du mouvement qui poussait la France à l'organisation de ses forces vives — au sommet du groupe social : Hugues Capet devint roi. Par l'intermédiaire du baron féodal, la royauté sortit de l'autorité qu'exerçait le père de famille.

Donc, partout *la civilisation a commencé par la famille*. Çà et là naissent des hommes chez qui se développent et agissent plus puissamment l'amour paternel et le désir de se perpétuer dans leurs descendants. Ils se livrent au travail avec plus d'ardeur, imposent à leurs appétits un frein plus continu et plus solide, gouvernent leur famille avec plus d'autorité, lui inspirent des mœurs plus sévères, qu'ils impriment dans

les habitudes qu'ils font contracter. Ces habitudes se transmettent par l'éducation; elles deviennent des *traditions* qui maintiennent les nouvelles générations dans la voie ouverte par les ancêtres. La marche dans cette voie conduit la famille à une situation de plus en plus haute ; en même temps, l'union que conservent entre elles toutes les branches issues du tronc primitif, leur donne une puissance qui s'accroît de jour en jour avec le nombre qui se multiplie et avec les richesses qui s'accumulent par le travail de tous.

Dans cette situation éminente, cette famille devient l'attention de celles qui l'entourent. Elles demandent à s'abriter sous sa force pour y trouver protection, et en retour lui promettent assistance. Parmi elles il s'en trouve qui se sentent stimulées par la prospérité dont elles sont témoins, et l'ambitionnant pour elles-mêmes, se laissent gouverner et instruire, s'efforcent de pratiquer les vertus dont elles ont sous les yeux l'exemple et les résultats.

Telle est l'origine historique de toutes les tribus; et l'origine des nations est toute semblable : les tribus s'agglomèrent comme se sont agglomérées les familles et toujours sous l'ascendant d'une famille princière. Le *Contrat Social*, qui fait se rassembler un beau jour des hommes étrangers les uns aux autres et les fait se lier entre eux par un pacte conventionnel, n'a jamais existé que dans l'imagination de Jean-Jacques ; et si ses disciples ont tenté quelque part de se constituer ainsi en État, leur société factice n'a pas dû tarder à se dissoudre. Rien ne subsiste que ce qui est fait par la nature et selon ses lois. Ces lois, nous les avons vu agir aux origines des civilisations grecque et romaine, comme aux origines de la civilisation moderne. Les missionnaires et les explorateurs les constatent chez les sauvages. Pas plus chez eux qu'ailleurs, il n'y a de tribu que là où il y a un

commencement d'organisation, et cette organisation, elle la tient de la prééminence d'une famille à laquelle les autres sont subordonnées.

C'est la hiérarchie dans sa première formation¹ et l'aristocratie dans son premier état.

Chez nous, au milieu des ruines accumulées par les invasions des barbares, il n'y avait plus d'ordre, parce qu'il n'y avait plus d'autorité. Sous l'action des saints, des familles s'élevèrent animées des sentiments que le christianisme commençait à répandre dans le monde : sentiments de dévouement pour les petits et les faibles, sentiments de concorde et d'amour entre tous, sentiments de reconnaissance et de fidélité chez les protégés. L'hagiographie de cette époque nous fait assister partout à ce spectacle de familles qui s'élèvent ainsi au-dessus des autres par la force de leurs vertus.

Au-dessus de toutes, surgit, au Xe siècle, la famille de Hugues Capet, qui fit la France par la patience de son génie, par la persévérance de son dévouement, par la continuité de ses services. Il faut ajouter : « Et par la volonté et la grâce de Dieu² ». Lorsque le comte de

¹ (NDE) : On reprend ici le mot *plasma*.

² « Les monarchies chrétiennes de l'Europe, dit Dom Besse, sont toutes l'œuvre d'une famille. La France doit son existence politique à la famille de Hugues Capet. Hugues et ses pères avaient fourni des preuves multiples de leur valeur et de leur habileté. Ils méritaient la confiance. Sous leur protection, les familles jouissaient de la paix nécessaire à leur conservation et à leur développement. Un pacte fut conclu entre la maison capétienne et les maisons qui avaient autorité sur des terres et des foyers. De ce pacte sortit le noyau primitif, qui, par des accroissements réguliers, devait atteindre les limites du bran royaume de France.

« Qu'on veuille bien le remarquer, le pacte royal ne liait pas la France à ses seuls souverains. La France est unie avec la famille de

Maistre releva cette expression de l'Écriture : « C'est moi qui fais les rois », il ne manqua pas d'ajouter : « Ceci n'est point une métaphore, mais une loi du monde politique. Dieu fait les rois au pied de la lettre. Il prépare les races royales ; il les mûrit au milieu d'un nuage qui cache leur origine. Elles paraissent ainsi couronnées de gloire et d'honneur ».

Hugues Capet, la dynastie capétienne et, en gage d'union, elle a donné à cette dynastie auguste le droit de porter son nom ; elle est pour toujours la Maison de France.

« Les monarchies chrétiennes de l'Europe, dit Dom Besse, sont toutes l'œuvre d'une famille. La France doit son existence politique à la famille de Hugues Capet. Hugues et ses pères avaient fourni des preuves multiples de leur valeur et de leur habileté. Ils méritaient la confiance. Sous leur protection, les familles jouissaient de la paix nécessaire à leur conservation et à leur développement. Un pacte fut conclu entre la maison capétienne et les maisons qui avaient autorité sur des terres et des foyers. De ce pacte sortit le noyau primitif, qui, par des accroissements réguliers, devait atteindre les limites du bran royaume de France.

« Qu'on veuille bien le remarquer, le pacte royal ne liait pas la France à ses seuls souverains. La France est unie avec la famille de Hugues Capet, la dynastie capétienne et, en gage d'union, elle a donné à cette dynastie auguste le droit de porter son nom ; elle est pour toujours la Maison de France.

« Le développement extraordinaire que prit le gouvernement de la France, surtout à partir du seizième siècle, et l'organisation de la vie de Cour, diminuèrent l'action directe de la famille royale sur la France. Elle resta cependant considérable ; même sous Louis XIV et sous Louis XVI, la France avait bien à sa tête une famille. Cela est si vrai, que Napoléon n'hésita pas un instant à entrer dans cette voie. Il entraîna dans son ascension tous les Bonaparte. En Autriche, en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, ailleurs encore, une famille préside aux destinées de la nation. Cette famille est aimée et respectée comme la première du pays. Elle personnifie ses traditions et ses gloires. Sa prospérité et celle du pays n'en sont qu'une. Elle porte en elle les espérances de l'avenir. Tous le savent et vivent en paix.

Et M. Blanc de Saint-Bonnet : « *Quand celui qui sonde les cours et les reins choisit une famille parmi toutes les autres, son choix est réel et divin. Celle-ci le prouve bientôt (quoique la liberté lui reste pour recueillir ou dissiper ses dons) en fournissant plus de législateurs, de guerriers et de saints, que les familles les plus nobles, bien qu'en ce point celles-ci l'emportent déjà sur les autres dans une proportion prodigieuse* »¹ (1).

L'œuvre qu'elle accomplit marque que la main qui l'a choisie la soutient et la guide.

« Parti du néant, a dit M. Taine, le Roi de France a fait un État compact qui (au moment où éclate la Révolution) renferme vingt-six millions d'habitants et QUI EST ALORS LE PLUS PUISSANT D'EUROPE. Dans tout l'intervalle, il a

¹ Pour ce qui est de la sainteté, il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir n'importe quelle *Vie des Saints*. En s'en tenant au Bréviaire, on s'aperçoit — l'observation est de M. Blanc de Saint-Bonnet — que les familles nobles réunies en ont produit plus de trente-sept sur cent et les seules familles royales six, c'est-à-dire plus du vingtième ! Même au dix-huitième siècle, où la noblesse était si déchue, les filles de nos rois étaient des saintes et leurs petits-fils des héros.

En admettant une famille noble sur cent et une famille royale ou princière sur deux cent mille, on aurait cette proportion; le même nombre de familles a produit, dans la noblesse, cinquante fois plus de saints que dans le peuple, et dans les maisons royales quatre cents fois plus que dans la noblesse ou vingt mille fois plus que dans le peuple.

Que sont, devant ces faits les déclamations de la démocratie même chrétienne sur les vertus du peuple et les vices des grands ! Des sots se font un argument contre l'institution monarchique des désordres de Louis XV. Ils ne songent point aux séductions dont il n'a cessé d'être entouré, et devant lesquelles ils auraient fait, eux, sans doute, meilleure figure. Ils ne songent, pas non plus aux saints dont il était le fils et le père. Ils ne songent point à l'incroyable puissance de vertu qu'il a fallu à une famille plongée, depuis huit siècles, dans le bain dissolvant des plus grandes prospérités pour ne point retomber clans l'égoïsme et produire encore au bout de ce temps la sainteté.

été le chef de la défense publique, le libérateur du pays contre les étrangers.

« Au dedans, dès le douzième siècle, le casque en tête et toujours par les chemins, il est grand justicier, il démolit les tours des brigands féodaux, il réprime les excès des forts, il protège les opprimés, il abolit les guerres privées, il établit l'ordre et la paix : œuvre immense qui, de Louis-le-Gros à saint Louis, de Philippe-le-Bel à Charles VII et Louis XI, de Henri IV à Louis XIII et à Louis XIV, se continue sans s'interrompre.

« Cependant, toutes les choses utiles exécutées par son ordre ou développées sous son patronage, routes, ports, canaux, asiles, universités, académies, établissements de piété, de refuge, d'éducation, de science, d'industrie et de commerce, portent sa marque et le proclament bienfaiteur public¹. »

M. Mignet, malgré l'indulgence singulière qu'il montre dans son *Histoire de la Révolution* pour les hommes qui ont renversé la royauté fait de son côté cette constatation² :

« La France fut l'œuvre de la dynastie capétienne qui travailla, pendant sept siècles, à l'établissement de cette précieuse unité de territoire, d'esprit, de langue, de gouvernement. C'est du centre même du pays que partit la dynastie capétienne pour cette conquête de réunion. Paris sur la Seine, Orléans sur la Loire furent ses points de départ; l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes, le Rhin ses points d'arrivée... Mais, tout en marchant vers son but, l'unité de territoire et l'unité de pouvoir, la dynastie montra une habile modération. Elle incorpora les provinces sans les détruire, leur laissant les

¹ Taine, *L'Ancien régime*, p. 14 et 15.

² *Essai sur la formation territoriale et politique de la France*.

coutumes civiles sur lesquelles reposaient leur existence et une partie des privilèges politiques dont elles jouissaient¹. »

Quand on se reporte à l'époque du démembrement de l'empire de Charlemagne, on voit sortir du traité de Verdun trois États d'importance à peu près égale, formés chacun d'éléments disparates, qui sont devenus, avec le temps, la France, l'Allemagne et l'Italie. De ces trois États, un seul est arrivé assez rapidement à la constitution de son unité, c'est la France.

¹ A propos de la naissance de Philippe-Auguste, le 21 avril 1165, M. Luchaire a très justement fait remarquer à quel point le sentiment de l'unité morale se traduisait dits cette époque en la personne du roi. Un étudiant parisien, Pierre Riga, a raconté la scène ; il a montré la Maison du roi, sur l'emplacement du Palais de Justice actuel, entourée de palatins et de bourgeois qui attendent fiévreusement la délivrance de la reine. C'est un fils ! La reine pleure de joie : la nouvelle vole de bouche en bouche ; elle court d'une extrémité de la France à l'autre avec une rapidité surprenante, « car, bien que la chambre royale fût close, dit Riga, des impatients ont trouvé le moyen d'y regarder par une fente et d'apercevoir l'enfant ». Paris s'éveille dans la joie ; les rues et les places s'illuminent. Les trompettes retentissent au coin des carrefours ; les cloches sonnent à toute volée dans les hautes tours des églises. Un étudiant anglais, le futur historien Giraud de Barri, dormait profondément lorsqu'il fut éveillé aux bruits et aux lumières de la rue.

« Je saute de mon lit, écrit-il, je cours à la fenêtre et j'aperçois deux pauvres vieilles qui, portant chacune un cierge allumé, gesticulaient et couraient comme des folles. Je leur demande ce qu'elles ont :

« — Nous avons un roi que Dieu nous a donné, répond l'une d'elles ; un superbe héritier royal, par la main de qui votre roi, à vous, recevra un jour honte et malheur !... »

M. Luchaire ajoute : « Les populations les plus éloignées de Paris avaient déjà le sentiment — si vague fût-il — de l'unité morale du pays français ; elles sentaient qu'elles faisaient partie d'un corps dont le roi de France était la tête. La correspondance de Louis VII est remplie des témoignages de cette solidarité plus forte que le lien féodal. »

Au commencement du XIII^e siècle, la France, avec Philippe-Auguste, est en possession de son unité nationale, elle existe comme corps de nation un et homogène. Dès la fin du XIII^e siècle, un siècle et demi avant Jeanne d'Arc, Philippe le Bel donna de l'idée de patrie une belle définition. Les armes françaises viennent d'éprouver, le 11 juillet 1302, le terrible désastre de Courtrai. Dès le 29 août, de Paris, s'adressant au clergé de France, Philippe le Bel lui peint la situation du pays en lui demandant de contribuer par des subsides à la défense de la patrie : « Réfléchissez bien, dit le roi aux prélats de son royaume, que c'est de vos affaires à vous, à chacun d'entre vous, qu'il s'agit, que chacun d'entre vous y a intérêt ; aussi, en appliquant toute votre 'affection, tous vos efforts à la défense de cette patrie qui vous a vus naître — de cette patrie pour laquelle la tradition vénérée des ancêtres nous a appris qu'il fallait combattre, en préférant l'amour à l'amour même de nos enfants, — nous vous demandons de nous venir en aide par les subsides les plus forts dont vous pourrez disposer... »

M. Izoulet, professeur au Collège de France, a exposé cette conception de l'amour de la patrie : « L'amour de la patrie n'est pas un sentiment simple et superficiel, facile à improviser. Ce n'est, pas un champignon qui pousse en une nuit. C'est une plante aux profondes et lentes racines. L'amour de la patrie est une complexe résultante d'obscurcs composantes. La patrie plonge sa triple racine dans les secrètes profondeurs des habitudes terriennes, des piétés domestiques, et des émotions religieuses. Dieu, le sol et le foyer sont le triple ingrédient de ce dictame¹.

« Que peut-il donc advenir du patriotisme chez un peuple où trop de gens ne songent qu'à désertter la terre, à

¹ (NDE) : Dictame : du grec δίκταμνον (dyctamne, puis dictame) : d'abord remède ; puis « ce qui est prescrit », donc dicté.

briser le foyer, et à renier Dieu ? Quand la triple racine se dessèche, comment la plante pourrait-elle ne pas languir et périr ? »

Pour l'Allemagne et l'Italie, sorties, comme la France, de l'empire de Charlemagne, il a fallu qu'elles attendissent jusqu'à la fin du XIXe siècle pour réaliser l'unité (et quelle unité !), à laquelle l'une et l'autre n'ont cessé de tendre au cours de leur histoire si agitée.

D'où vient cette différence ? De ce qu'en France a été mieux suivie la loi de la nature. C'est la famille capétienne, c'est la fixité de la dynastie royale, fondée sur la *loi salique*, qui a formé et maintenu l'unité nationale. C'est grâce à ce principe de l'hérédité, qui, nulle part ailleurs, ne s'exerça avec autant de suite et de régularité, que la royauté française put acquérir, au cours des siècles, les conditions de force et de durée nécessaires à l'accomplissement de la grande œuvre nationale¹.

¹ Le fait revêt un *caractère providentiel* que les vrais historiens n'ont pas manqué de remarquer. C'est Dieu, en effet, dans ses desseins sur la France, qui a permis que, dans cette grande lignée capétienne, où l'on ne compte pas, pendant plus de trois siècles, un seul prince adultérin, l'héritier direct ne manquât jamais au trône, en sorte que l'on a vu, sans interruption, depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe le Long, le fils aîné du roi défunt succéder régulièrement à son père.

— Quand il fallut, pour la première fois, faute d'un héritier direct, empêcher l'accession au trône des femmes, qui auraient pu, en se mariant, porter la couronne de France dans une famille étrangère et compromettre l'unité nationale, il n'y eut qu'à constater la tradition et transformer le fait providentiel en loi positive.

Une fois le mode de succession bien établi, le principe de l'hérédité fonctionna de lui-même, pourvoyant toujours le trône d'un titulaire et maintenant dans la dynastie la grande tradition monarchique.

Comme l'a fort bien observé M. l'abbé de Pascal, l'un des objets principaux de la mission de Jeanne d'Arc a été de consacrer, de la part du ciel, en Charles VII, ce principe sauveur de l'hérédité royale : « Gentil prince, je te dis de la part de Messire, que tu es vrai héritier

de France. Je te dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple. »